



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/CL
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2022 DST 107

OBJET : Comité des fêtes de Lomener

Fête de la mer et pardon Notre-Dame de la Garde
Samedi 06 et dimanche 07 août 2022
Circulation et stationnement interdits

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, représentant le Comité des fêtes de Lomener – 2 route du Pérello- 56270 PLOEMEUR.

Vu le dossier de sécurité déposé par l'organisateur et après avis favorable des services municipaux ;

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : le Comité des fêtes de Lomener est autorisé à occuper le domaine public communal dans le cadre de l'organisation des fêtes de Lomener prévues du samedi 06 août 2022 au dimanche 07 août 2022.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

A cette occasion la circulation et le stationnement de tous véhicules se feront de la manière suivante :

Place du Palud afin d'organiser un concours de pétanque

- Circulation et stationnement interdits du vendredi 05 août 2022 à 20h00 au samedi 06 août 2022 à 21h00.

Place Gustave le Floch afin d'y édifier des structures mobiles

- Circulation et stationnement interdits du vendredi 05 août 2022 à 00h00 au lundi 08 août 2022 à 20h00.

Quai Gilles Gahinet afin de tirer un feu d'artifice

- Circulation et stationnement interdits du dimanche 07 août 2022 à 06h00 au lundi 08 août 2022 à 02h00.

Place Patrick Bihan (partie en herbe dit parking d'été) afin de stocker le mobilier urbain et les jardinières

- Stationnement interdit le mercredi 3 août 2022 à partir de 06h00 et jusqu'à la fin de l'opération de stockage.

Rue du Grazu

- Circulation interdite entre la résidence du Rocher et la route du Pérello du samedi 06 août 2022 à 17h00 au lundi 08 août 2022 à 01h00.

Article 2 : en raison de la fête sur la Place Gustave Le Floch, le marché hebdomadaire prévu le lundi 08 août 2022 est déplacé sur la place Patrick Bihan.

Article 3 : la pré-signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 4 - AOUT 2022

Claude ORVOINE



Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex